



PHOTO

19 rue MUSSELBURGH 94 500 CHAMPIGNY SUR MARNE
tel : 01 47 06 42 54 fax: 01 45 16 01 85

Dossier de candidature :

Section Sportive Scolaire handball masculine

Section Sportive Scolaire volley-ball féminine

Pour l'entrée en classe de 6°

Je pratique déjà : HANDBALL garçons, VOLLEY BALL filles (*entourer le sport pratiqué*)

AUTRE sport : mais je pourrais m'investir dans les sports des sections

Nom et Prénom :

Date de naissance:

Adresse

N° de téléphone

Etablissement scolaire d'origine :

Secteur du collège W. RONIS : oui non

Adresse mail pour la réponse :

Date limite de retour du dossier:

Le 26 mars 2025

Joindre impérativement

- photocopie du livret scolaire cm1 et cm2,
- une photo d'identité (à coller ci-dessus),
- une lettre de motivation

TESTS DE SÉLECTION

Pour le Handball le mercredi 26 mars 2025 de 13h à 14h
au gymnase du collège, rue A. TRAIT.

Pour le Volley-ball le mercredi 26 mars 2025 de 13h à 14h
au gymnase Tabanelli rue Musselburgh .

Rappel: Les élèves hors secteur doivent demander obligatoirement une dérogation.

Le formulaire est à demander à la direction de l'école primaire.

1. OBJECTIFS

- **Donner à des jeunes sportifs motivés les moyens de concilier les exigences de la pratique sportive avec une scolarité réussie.**

Cette structure doit aider à l'épanouissement de chacun tant au point de vue sportif que scolaire. Elle doit favoriser le développement de la personnalité, dans ses aspects cognitifs, psychomoteurs et aussi affectifs, à travers la construction de rapports sociaux favorisés par le regroupement au sein d'une même classe d'élèves aux motivations et aux centres d'intérêts voisins.

Ces conditions doivent faire émerger une dynamique favorable à la réussite sportive et scolaire de chacun.

- D'un point de vue institutionnel, cette structure caractérise l'ouverture de l'école sur son environnement culturel et sportif. A l'initiative des professeurs d'EPS du Collège, et mise en place au sein de l'institution scolaire, elle garantit le respect des valeurs éducatives.

2. CONSTITUTION DES CLASSES

De la sixième à la troisième, une classe par niveau accueille

-jusqu'à douze garçons pour le Handball (section sportive), 3 heures minimum par semaine,

-jusqu'à douze filles pour le Volley-ball (section sportive), 3 heures minimum par semaine,

3. AMÉNAGEMENTS HORAIRES

L'emploi du temps de ces classes sera organisé de façon à libérer les élèves quatre fois par semaine à partir de 15h55. Ils seront ainsi disponibles pour les entraînements et les devoirs en fonction des dispositions propres à chaque spécialité, catégorie d'âge, ou groupe.

Pour les handballeurs et les volleyeuses de section, les entraînements se dérouleront de 15h55 à 17h25, c'est-à-dire pendant le temps scolaire, et ce à raison de deux fois par semaine.

Par ailleurs, tous les élèves participent à toutes les activités proposées dans le cadre des quatre heures hebdomadaires d'EPS. Comme tous les élèves du Collège, ils ne peuvent être dispensés que pour des raisons médicales.

4. SUIVI SCOLAIRE DES ÉLÈVES

- Une "aide aux devoirs" sera proposée aux élèves dont le bilan révélera des difficultés. Elle pourra si nécessaire remplacer une des séances d'entraînement hebdomadaires.

- Le professeur d'EPS, professeur principal de la classe, assure la coordination entre l'équipe enseignante et l'encadrement sportif. Il pourra, en concertation avec l'encadrement pédagogique (enseignants), et technique (entraîneurs), réduire ou suspendre temporairement la pratique sportive si cela s'avère nécessaire pour le bien de l'élève.

Il soumettra au chef d'établissement les éventuels problèmes que pourraient rencontrer ou poser les élèves.

Madame la Principale prendra alors toute mesure qu'elle jugera utile, **y compris le changement de classe. Un élève hors secteur devra retourner dans son collège de secteur.**

5. SUIVI MEDICAL

Le suivi médical des élèves peut être assuré au Centre Municipal de Santé M.TENINE de Champigny sur Marne, à raison de deux visites par an. Une convention est signée. Des consultations pourront y avoir lieu chaque fois que cela s'avérera nécessaire, en cas de blessures notamment.

6. ENCADREMENT ET RESPONSABILITÉ

- **Pour le Handball**

Les séances d'entraînement seront assurées dans le cadre du collège, par les professeurs d'EPS, spécialistes de l'activité.

- **Pour le Volley-ball**

Les séances d'entraînement seront assurées dans le cadre du collège, par les professeurs d'EPS, spécialistes de l'activité.

7. ASSIDUITÉ

Les élèves de sections (volley et hand) sont tenus d'assister à toutes les cours (séances d'entraînement) qui leur seront proposées dans le cadre des horaires précisés en début d'année. Les absences seront signalées comme pour les autres cours de la journée et devront donc être justifiées par un mot des parents. Seules les dispenses médicales avec accord de l'enseignant ou la participation à "l'aide aux devoirs" pourront motiver une absence à l'entraînement.

8. PARTICIPATION A L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE

Les handballeurs et volleyeuses de ces classes sont tenus d'adhérer à l'association sportive du Collège et de représenter l'établissement dans les différentes compétitions et manifestations sportives organisées dans le cadre de l'UNSS **y compris le cross départemental** s'ils sont classés dans les 10 premiers du cross du collège.

9. ADHÉSION AU CLUB

- **Pour le Handball et le Volley-ball**

Les élèves sont tenus d'adhérer le plus rapidement possible à un club de Hand-ball ou de Volley-ball de leur choix.

Le but étant d'atteindre un niveau suffisant **pour postuler de nouveau chaque année.**

Références sportives: *décrivez pour chaque année de pratique, la fréquence hebdomadaire des séances, la structure d'accueil, le niveau de compétition, les résultats obtenus, les titres éventuels.*

Autorisation Parentale :

je soussignéautorise mon enfant.....
à faire acte de candidature pour entrer en Section Sportive Scolaire Handball pour les
garçons, Volley Ball pour les filles. **J'ai pris connaissance du règlement et m'engage
à le faire respecter par mon enfant pour l'année scolaire 2025-2026.**

Fait àle.....

Signature des parents :

* rayer les mentions inutiles

Nom du club sportif :

Avis du cadre technique du club :

Très favorable - Favorable - Défavorable - Sans avis

Observations éventuelles :

Nom et signature :

Avis du professeur des écoles : tenir compte de l'évolution par rapport au 1^o trimestre.

N'hésitez pas à détailler vos avis car nous n'avons que le bulletin du 1^o trimestre pour essayer de présager de la réussite de l'élève sur 4 ans.

Très favorable - Favorable - Défavorable - Sans avis

Résultats scolaires :

Comportement :

Observations éventuelles :

Nom et signature :

Décision de la commission d'admission :

Admis - Non admis

Observations éventuelles :